

3M PARTNERS

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 510 euros**

**Siège social : 9 Allée des Tilleuls, 13100 AIX EN PROVENCE
888 244 761 RCS AIX EN PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2026

L'an 2026,
Le 22 Juillet,
A 09H30,

Les associés de la Société 3M PARTNERS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, siège, sur convocation faite lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Martin LAUTHIER, propriétaire de 1 020 actions en pleine propriété

La société HEX MANAGEMENT, propriétaire de 490 actions en pleine propriété

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Martin LAUTHIER, en sa qualité de Président de la Société.

La société HEX MANAGEMENT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 510 actions sur les 1 510 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

M.L. M.M.

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 mai 2026,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mai 2026 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mai 2026 s'élevant à – 7 121 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 7 121 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » - 7 121 euros
qui s'élève ainsi à 369 603 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividende au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31 mai 2025

Montant distribué : 180 000 euros, soit 119.21 euros par action

Montant éligible à la réfaction de 40% : 180 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Maxence MIOTTO

✓ Certifié par ✱ youtrust

Martin LAUTHIER

✓ Certifié par ✱ youtrust

Désignation de l'entreprise3M PARTNERS

Néant

Adresse de l'entreprise9 A ALLEE DES TILLEULS13100 AIX-EN-PROVENCE

SIRET

88824476100019

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

05

				Exercice N clos le	
				31/05/2026	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	2 688	074	2 688
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	368 575	086	368 575
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	371 263	098	371 263
Total général (I + II)		110	371 263	112	371 263
PASSIF				Exercice N	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 510
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		150
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	376 724
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		(7 121)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		371 263
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172	
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176			
Total général (I + II + III)		180		371 263	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3M PARTNERS		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/10/2026		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214
						217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242 8 616	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)				252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	{	262 1	
							dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles
Total des charges d'exploitation (II)					264 8 617		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 (8 617)		
Produits financiers (III)		280	1 496	Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	{	300		
						dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 (7 121)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 7 121		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
			JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352 354 7 121		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370 372 7 121		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD